

Secteur majoritairement concerné par les crues de l'Isère



**Commune de MURIANETTE**  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES**  
**NATURELS PRÉVISIBLES**  
**(Hors inondations par l'Isère)**  
**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE**  
**(sur fond topographique)**

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
<b>R</b> Zones d'interdictions	I', i's, : inondation en pied de versant
<b>B</b> Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, T1, T2, : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
<b>B</b> Zones de contraintes faibles	t0, t1, t2 : ruissellements sur versant
<b></b> Zones sans contrainte spécifique	V, v : glissements de terrain
	G, g1, g2 : chutes de pierres et de blocs
	P : suffosion
	f : suffosion

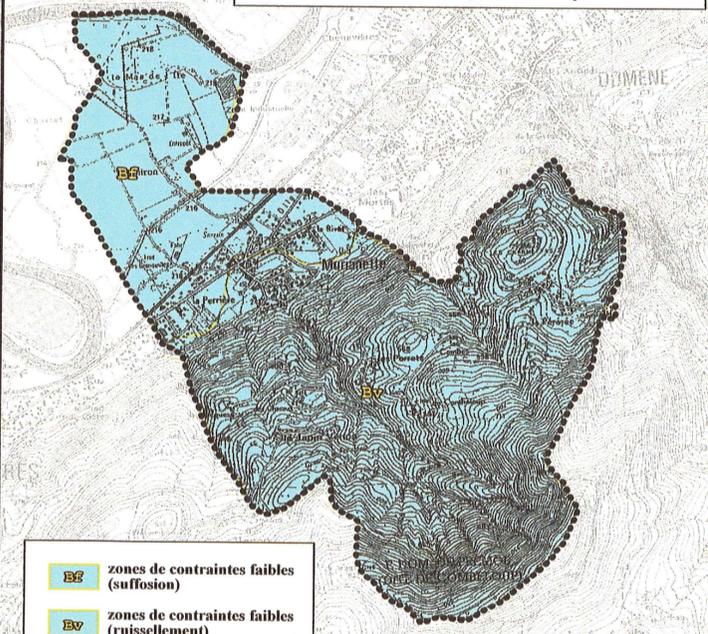
Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- \* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- \*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite communale      - - - - - Limite des encarts sur fond cadastral au 1/5000

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

**Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé), et du risque suffosion**



**Bf** zones de contraintes faibles (suffosion)  
**Bv** zones de contraintes faibles (ruissellement)  
 Echelle : 1/25000